

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY**

Présents : Martine BUENSOZ, Jocelyne CARRON, Alain CHEVRE, Pierre DAYET, Nicolas FAVRE, Marie Gabrielle FEASSON, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Nathalie MOLLARD, Adeline VINCENT.

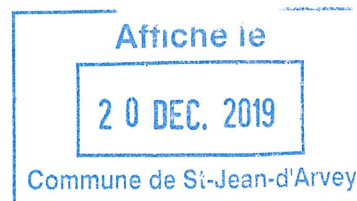
Excusés : Jacques DUCHEMIN, Gaston CARRAZ

Absents : Claire BELLY, Sandra DOS SANTOS, Evelyne GRANGEAT

Procurations : Jacques DUCHEMIN à Adeline VINCENT, Gaston CARRAZ à Pierre DAYET

Invités : Lionel FIGINI

10 présents et 12 votants, le quorum est atteint.



- Ouverture de séance :
Par Monsieur le Maire à 20h05.
- Election du secrétaire de séance :
Adeline VINCENT est retenue.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2019
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations :

1.1. Administration générale :

1.1.1. Subventions 2019 aux associations

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'aide de 100 €, conformément à la délibération du 13 octobre 2014, aux associations suivantes :

Amicale des donneurs de sang, Amicale des parents d'élèves, Chorale ma non troppo, Mei hua zhuang, Comité d'animation de Saint Jean d'Arvey, Gymnastique volontaire, Amicale des anciens combattants de Saint Jean d'Arvey, Les Monts d'Arvey, Adapar, Activ'athlon, Club de l'amitié, Savoie yoga et relaxation.

Aucune sollicitation n'a été faite, à ce jour, pour une aide financière aux projets.

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.2. Mise à disposition de clefs des bâtiments communaux : mise en place d'une caution.

Des difficultés récurrentes de récupération de clefs prêtées aux associations, voire de perte de celles-ci, posent de réels problèmes de gestion des clefs. Pour responsabiliser les utilisateurs des salles communales, il est proposé qu'une caution de 100 € soit systématiquement liée à la remise d'une clef.

Conditions de restitution de la caution :

- Pour les associations utilisant la salle à l'année scolaire, la restitution de la caution se fera début juillet lors de la restitution de la clef à la commune,
- Pour les associations de la commune qui demandent occasionnellement l'accès à une salle, le chèque de caution sera conservé pendant la durée de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un cautionnement lors de la remise de clef.

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

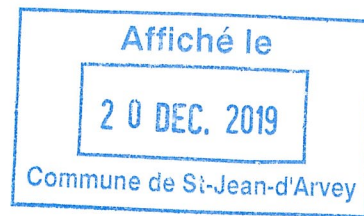
1.1.3. Débat d'orientation budgétaire 2020

Le Maire informe que seules les communes de 3500 habitants et plus, ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. Le Maire souhaite que cet échange préparatoire ait néanmoins lieu à Saint Jean, afin d'appréhender dans les meilleures conditions l'élaboration du budget primitif et ainsi permettre une bonne information du public et de la population.

Le BP doit être élaboré avant les élections de mars 2020 : ce budget de transition doit rester très ouvert et souple, afin que la nouvelle équipe puisse facilement l'adapter à ses choix.

Le Conseil municipal, prend acte de la tenue du DOB pour l'année 2020.

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix



1.2. Foncier

1.2.1. ENEDIS : servitude de passage Délibération reportée du fait d'ENEDIS

1.2.2. ORANGE : servitude de passage

L'opérateur ORANGE a notamment pour activité le déploiement, l'installation et l'exploitation des équipements de réseaux de communications électroniques.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une servitude de passage telle que sollicitée par l'opérateur ORANGE, et autorise le Maire à signer la convention de servitude entre ORANGE et la commune dans le cadre de la construction d'ouvrages permettant l'installation de la fibre dans tout le village.

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3. Personnel

1.3.1. Assurance du personnel : avenant à la convention SOFAXIS

Le conseil approuve la modification des conditions d'adhésion au contrat groupe, de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP pour l'année 2020, soit une augmentation de 25% de la cotisation annuelle pour les mêmes garanties, et autorise le maire à signer tous les actes.

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

2. Informations diverses :

- Conseil Consultatif de Hameau

Les différents CCH ont eu lieu pour la 4^{ème} année. 99 personnes se sont réunies cette année, c'est la plus basse participation.

- Commercialisation des bois

Une importante quantité de bois est présente sur le marché en raison de la crise sanitaire due aux scolytes et des différentes tempêtes. Aucune coupe de bois n'a été vendue en 2019. Le garde ONF propose de changer le mode de commercialisation en 2020, il sera prévu de signer un contrat d'approvisionnement avec un scieur plutôt qu'une vente aux enchères.

- Alpage du Nivolet

Le Maire a accusé réception du courrier de l'alpagiste qui souhaite finir son bail de 9 ans et donc rester jusqu'à avril 2022. Suite à plusieurs rencontres avec les propriétaires privés, ceux-ci ont exposé leur souhait de vouloir reprendre leur terrain, ils ne souhaitent pas la création d'une association foncière pastorale.

- PLUIHD : retour sur l'enquête publique

Il sera voté lors du conseil communautaire du 18 décembre. Des demandes ont été signalées par la commune par courrier suite au retour de l'enquête publique pour apporter quelques modifications.

- Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions et modifications se font maintenant sur internet. Celui-ci est géré par l'état dans un registre électoral unique. Il est important pour chacun de vérifier son inscription.

- Il est proposé une collecte des sapins de Noël mercredi 8 janvier, un emplacement sera réservé sur le parking de l'auberge.

- Le Conseil Municipal Jeunes a inauguré un travail de confection de 6 nouveaux panneaux sur la sécurité des cyclistes et piétons. Ceux-ci seront bientôt installés dans le village.

- La distribution des colis de Noël aux anciens qui l'ont demandé a lieu dès cette semaine.

- **Dates à retenir :**

- Fermeture des services municipaux les mardis 24 et 31 décembre après-midis
- Fermeture de la bibliothèque du 22 décembre au 2 janvier
- Collecte des sapins de Noël mercredi 8 janvier
- Vœux du maire vendredi 10 janvier à 19h salle des fêtes
- Conseil municipal lundi 20 janvier à 20h

- Clôture de séance :
Par Monsieur le Maire à 21h12.

Pour le conseil municipal,
La secrétaire de séance.

